



**Demande de Hydro-Québec
TransÉnergie (HQT) pour la
construction du nouveau poste
Jean-Jacques-Archambault (JJA)
à 735-120kV**

**Leur Solution numéro 1...
pourrait ne pas être la meilleure.**

André Dallaire

Sainte-Julienne

Le 25 août 2025

Table des Matières:

Page 1: Introduction

Page 2: La Solution numéro 4

Page 3: Appréciation des 2 volets: social et
environnemental

Page 6: Appréciation du volet économique
A- Un réel besoin pour 1,100 MW ?
B- Une offre d'énergie alternative
C- Financement de la Solution 4
D- Fiabilités

Page 11: Conclusion

Annexes

1- Institut de la Statistique du Québec

2- La Boucle Métropolitaine

**3- Les 800,000 résidences branchées 120 kV à Judith-
Jasmin**

4- Les 3,500 MW de sauvés d'ici 2035

5- Le Journal de Montréal, copie du 9 juin 2025

6- Les derniers pylônes: hauteurs et emprises au sol

Introduction

La région Lanaudière aurait bientôt besoin d'énergie électrique additionnelle que les équipements actuels ne suffiraient plus à fournir.

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT), en 2024, a donc soumis trois Solutions possibles à la Régie de l'Énergie du Québec, dont la Solution JJA , nommée Solution numéro Un, sur laquelle HQT a déjà jeté son dévolu.

Le Régisseur, à la Régie, a pris cette Solution numéro 1, (JJA), en délibéré, parce que, entre autres, les deux groupes de restaurateurs et d'hôteliers du Québec lui ont suggéré une façon de faire qui serait peut-être à la fois plus appropriée et plus économique pour arriver aux mêmes fins.

En gros, ces derniers suggèrent de mettre plutôt à contribution d'autres postes-sources de la région Lanaudière , aux fins d'alléger le poste fournisseur unique, qu'est le poste nommé Lanaudière .

Ainsi soulagé, ce poste Lanaudière pourrait éviter la construction du poste JJA, au moins à court et moyen terme, ... dès lors épargner des centaines de millions de dollars pour le Trésor québécois.

Voilà, à ce jour, l'état de la Solution numéro 1, dite construction du nouveau poste Jean-Jacques-Archambault (JJA) à Sainte-Julienne .

Sauf que, tout dernièrement, en 2025, l'Institut de la Statistique du Québec a publié une réduction de l'ordre de 50 % dans la croissance de la population à l'horizon 2021-2051... menant probablement à une éventuelle réduction de la demande d'énergie pour cette période. (Voir Annexe 1)

Donc, le Régisseur, en délibéré depuis quelques mois, n'a pu être informé de cette donnée tout à fait nouvelle : la preuve étant close depuis lors.

Solution numéro 4

Voici maintenant, fin août 2025, notre proposition au BAPE: que nous prenons plaisir à nommer: la Solution 4.

À un jet de pierres du projet JJA, soit à Terrebonne, chacun peut réaliser que HQT a déjà installé des équipements qui pourraient, depuis 2019, rencontrer les mêmes objectifs que ceux visés par le projet JJA.

Il s'agit ici des équipements du tandem Judith-Jasmin/ Duvernay qui peuvent en effet abaisser des tensions de 735 kV jusqu'à 120 kV.

Et, le tout, pour des volumes qui pourraient dépasser largement la demande annoncée par HQT dans le présent projet .

Nous aurions bien voulu vérifier, au cours des dernières audiences du BAPE, la viabilité de notre hypothèse, mais hélas, HQT a préféré, semble-t-il, s'objecter et remettre au BAPE le soin d'examiner la nature de nos objections visant à contester l'opportunité de ce projet, dit JJA .

Quant à saisir la Régie de l'Énergie du Québec du contenu du dernier numéro du Bulletin sociodémographique publié par l'Institut de la Statistique du Québec, le 12 août 2025, on nous a fait la réponse que, dans les circonstances, il semblerait que le BAPE saurait apprécier la situation actuelle.

Appréciation des deux premiers volets ...

**...tels que nommés dans l'étude d'impact de HQT en 2024:
le volet social et le volet environnemental du projet JJA.**

Le volet social:

Il serait possible de conclure rapidement, en quelques mots, en disant, que, au bilan des Bonheurs-Malheurs liés à la possible construction du poste JJA:

1- Les citoyens de Sainte-Julienne, comme inconvenients, verraient 1.2 millions de dollars leur glisser entre les doigts, faute d'avoir été suffisamment persuadés, par leurs représentants, des avantages du projet JJA dans leur village .

2- Les contracteurs, quant à eux, à ne point faire tourner leur équipement à Sainte-Julienne , pourraient également se désoler financièrement à voir disparaître le projet JJA.

Mais au final, jusqu'ici, rien ,apparemment, pour faire fondre en larmes qui que ce soit.

3- Sauf que, pour Hydro-Québec TransÉnergie, ou, plus précisément, pour ceux qui parcourent actuellement, par monts et par vaux, quatre régions administratives, aux fins de vendre leur projet 3211-11-136, (au répertoire du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)... l'absence d'un poste comme celui de JJA à Sainte-Julienne, risquerait de leur causer d'avantage de commotions à devoir chercher, plus tard, possiblement, une autre façon d'accrocher le bout de leur nouvelle 735 kV anticipée, à savoir la ligne prévue dans le cadre du projet de l'axe de la Vallée-du-St-Laurent en provenance de la région de Québec.

Voyons maintenant l'Appréciation des impacts négatifs sur l'environnement, tels que admis par HQT.

Le seul oubli qu'on pourrait leur reprocher, concerne le gâchis visuel auquel seraient soumis les cent et plus automobilistes qui, chaque jour, doivent voyager soir et matin sur la route 337, ou le Montée Hamilton.

Jusqu'à plus de 40 mètres de lattes métalliques, en hauteur, pour la plateforme de compensation en série...ce ne serait pas simple d'y échapper.

Sans compter que cette telle plateforme contribuerait probablement à gâcher 8 hectares de milieux humides.

Nous avons donc, ici, un premier motif pour demander au BAPE de ne pas remettre de rapport qui pourrait sembler favorable à HQT, jusqu'à ce que ces derniers se soient conformés à la loi sur le Développement Durable; puis avoir indiqué, tel que signifié dans le texte de la Directive ministérielle, les sommes associées aux dommages liés aux impacts négatifs de leur projet JJA, tels que ceux associés, par exemple, soit à la perte des quelques 30 hectares de patrimoine forestier, soit à la perte des 8 autres hectares de milieux humides; soit devoir inclure également les montants associés aux dommages causés à l'écosystème, ainsi que au paysage quasi-bucolique, qui repose la vue après une journée de travail.

Vouloir honnêtement respecter l'environnement, aujourd'hui et se limiter à énumérer ses péchés, sans reconnaître ses obligations à devoir les réparer, ... rappellerait le vocabulaire du type qui parlait autrefois, sur les chemins de la Palestine, de « sépulcres blanchis ».

D'ici là, s'il vous plaît, messieurs les commissaires, vous serait-il possible de ne pas remettre de conclusion en faveur de HQT...avant qu'ils n'aient fini d'internaliser leurs coûts associés aux dommages mentionnés, tel que prescrit dans la loi sur le Développement Durable, article 6, alinéa p.

Ce n'est pas le fait que l'autorité constituée, aux différents ministères, n'ait pas encore su développer de modèles, ou d'instruments de mesure appropriés, aux fins de pouvoir chiffrer de tels dommages, que HQT devrait pouvoir s'esquiver aussi facilement.

Laisser se justifier ainsi des promoteurs de projets aussi importants, et les laisser conclure à zéro les coûts liés à leurs impacts négatifs, ce serait comme laisser apparaître une forme de collusion, ou de crime par association.

Il en serait de même à vouloir fermer les yeux sur les obligations de HQT à devoir internaliser, éventuellement, les montants y associés, tel que exigé même par la Directive Ministérielle qui leur a été adressée personnellement.

Appréciation du volet économique

Voici maintenant quatre autres questions qui mériteraient, chacune, une réponse correcte avant que le BAPE puisse satisfaire à la requête sollicitée par HQT.

A-Sur le réel besoin de 1,100 MW d'énergie nouvelle ?

Relativement à leur démarche de justification pour une demande d'énergie nouvelle à la hauteur de 1,100 MW additionnels, il faudrait peut-être se rappeler que HQT a déclaré publiquement s'appuyer sur les données de Statistiques Québec afin de prévoir leur besoin pour les années à venir.

**Comment, alors, vont-ils ajuster leurs chiffres aux dernières modifications de l'ordre de 50% à la baisse, publiées tout récemment par l'Institut de statistiques, dans leur Bulletin Socio-démographique du 12 août 2025 ? (Voir Annexe 1)
Faisant passer de 23% à 11,5% leur prévision d'augmentation de la population dans Lanaudière, à l'horizon 2021-2051.
(voir la figure 4, à la page 4, du numéro 2, volume 29)**

Et pire encore, les diminutions colossales annoncées pour les 25 prochaines années, dans cette figure 4, pour Montréal et le Grand Montréal Métropolitain, laissent à entrevoir autant de sources importante à pouvoir remplir les réservoirs des postes Duvernay et Bout-de-l'Île, eux-mêmes abouchés aux postes de la région Lanaudière.

Et ensuite, quelle serait la proportion des 3.500 MW prévus par Hydro-Québec, en économie d'énergie, dans leur Plan d'Action 2035, affectable à la région Lanaudière ? (voir Annexe 4)

Et enfin, comment HQT pourrait expliquer que la prévision de la demande soit passée de 43,000 MW au 31 décembre 2022, à 8,600 MW, deux ans plus tard ?

C'est avoir dû couper leur prévision de demande par cinq fois, selon les données du ministère de l'Énergie lui-même (Voir l'article publié par le Journal de Montréal, Annexe 5) Est-ce que Hydro-Québec travaillerait toujours avec les mêmes instruments de mesure?

Nous sommes, encore une fois, à vous demander, messieurs les commissaires, de bien vouloir faire preuve de patience, et ainsi suspendre toute recommandation favorable pour le projet JJA.

Nous vous prions d'attendre plutôt leur réponse à ces deux dernières questions relatives à leur aptitude à bien prévoir une demande sur l'horizon 2051.

De plus, il semblerait que certaines demandes d'énergie dédiées, à la hauteur voisine de 100 MW, auraient été réservées pour une entreprise dont Hydro mentionne elle-même, par ailleurs une certaine lenteur à se trouver le financement adéquat.

B- Une offre d'énergie alternative

Nous avons également posé la question suivante, à HQT, toujours sans réponse à ce jour:

« Combien de raccordements à 120 kV seraient encore disponibles au poste Judith-Jasmin, sur les 800,000 résidences mentionnées en conférence de presse, à Terrebonne, à l'occasion de l'ouverture du poste, en 2019. (voir Annexe 3).

Éventuellement, serait-il possible de s'en servir pour alimenter, en tout ou en partie, le poste Magnan, à Sainte Julienne ?

Vous avez bien daigné leur poser vous-même la question, monsieur le président.

J'avais imaginé, personnellement, que, par respect dû à votre fonction, HQT aurait été favorable à l'idée de vous fournir une réponse chiffrée...

Mais non.

Peut-être réalisait-on, à ce moment, la force du clou qu'ils allaient s'enfoncer eux-mêmes dans le pied ?

Ou du clou qui allait pouvoir bien sceller pour longtemps le couvercle de leur cercueil ?

Par la même occasion, une question leur était posée relativement à la possibilité de s'appuyer sur les ressources 120 kV des postes Duvernay et Judith Jasmin ? Associés ou pas ?

Nous attendons toujours leur réponse chiffrée .

Pourtant, à chaque deux mois, n'adressent-ils pas une enveloppe à chacun de leurs clients à Terrebonne ?

Pourquoi est-ce donc si difficile alors, de faire des additions aussi banales avec un peu de précision ?

Nous vous adressons encore une fois la même requête: messieurs les commissaires: attendre plutôt leur réponse avant de procéder .

C) Sur les coûts liés à l'implantation de notre Solution 4.

Serait-il possible de leur laisser le soin de déclarer eux-mêmes les montants en cause aux fins de pouvoir transporter l'énergie souhaitée jusqu'au poste Magnan, à partir du poste tandem Duvernay/ Judith-Jasmin?

Et est-ce que les montants ainsi épargnés à ne pas construire le poste JJA pourraient suffire pour bâtir ces quelques poteaux, ou mini- pylônes bi-ternes, et aménager toute autre contingence, sur le parcours des 50 kilomètres entre le poste Judith-Jasmin et le poste Magnan ? (frais d'expropriation, de toute espèce inclus, le cas échéant?).

Il existe présentement deux beaux corridors, de chaque côté du couple de 735 kV, qui se déploient entre ces deux postes.

(Voir Annexe 6)

Vous serait-il possible de vous faire préciser le montant total, approximatif, d'épargnes à réaliser à ne pas construire leur projet JJA ?

Avec la garantie que la plateforme de compensation en série serait construite ailleurs sur la ligne Chamouchouane Judith Jasmin .

De préférence sur le site même du poste Chamouchouane , en pleins boisés, plutôt touffus ?

Serait-il possible pour eux de nous confirmer un chiffre autour de 525 millions de dollars comme somme totale d'épargnes, ou de fonds de roulement, aux fins de pouvoir s'en servir pour transmettre toute l'énergie requise à Sainte-Julienne ?

Le montant pour l'équipement de compensation en série étant de 112 millions de dollars !

D- La fiabilité du segment de 50 kilomètres de ligne à bâtir

...entre le poste Duvernay et le poste Magnan, pourrait-on vérifier les affirmations de HQT, au moment où ils allaient presque déchirer leur chemise, à prétendre des pertes de tension significative entre les deux postes, etc ?

Parce que, à notre connaissance, à partir du poste-source actuel, soit le poste Lanaudière, pour arriver jusqu'au poste Magnan, la ligne actuelle à 120 kV fait déjà 50 kilomètres. Et du poste Lanaudière jusqu'au poste Provost, pas tellement loin de Saint-Michel-des-Saints, leur ligne actuelle à 120 kV ferait même plus de 90 kilomètres .

Et un contrat ferme aurait été signé avec la Mine Nouveau Monde Graphite qui est implanté dans cette zone de Saint-Michel .

Et il serait peut-être bon de rappeler que cette même ligne 120 kV, vers Magnan, a été sur poteaux de bois pendant un bon 30 ans.

Alors pourquoi les représentants de HQT sont-ils à vouloir ainsi s'émouvoir lorsque il est question de franchir la distance de 50 kilomètres entre le poste Duvernay ou Judith-Jasmin et le poste Magnan ?

Laissant même à envisager que certains matins d'hiver, au bout de telles lignes, on pourrait peut-être prévoir se mettre à grelotter et claquer des dents.

Les électrons d'Hydro-Québec se mettraient-ils à muter, soudainement, depuis tout dernièrement, depuis que l'on a commencé à évoquer la possibilité de les faire voyager de Terrebonne ou Laval...jusqu'à Sainte-Julienne?

Voilà une autre question à poser à HQT , et réponse à obtenir avant le placet final: la fiabilité pourrait elle être réellement remise en question dans le corridor envisagé ?

EN CONCLUSION

Il se pourrait bien, et nous le souhaitons, que, après vérification des réponses soumises par HQT, aux questions que nous venons de poser dans le présent mémoire, le BAPE réalise que il y aurait une possibilité de satisfaire autrement à la demande réelle d'énergie nouvelle pour la région Lanaudière...que de se mettre à construire le poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne, au coût de \$ 639 millions de dollars.

Que la Solution numéro Quatre pourrait très bien y arriver à bien meilleur compte.

En évitant des dépenses impressionnantes en espèces sonnantes et trébuchantes.

Et davantage impressionnantes encore, si on daigne bien internaliser les sommes équivalentes à tous ces dommages à l'environnement évités à Sainte-Julienne, tels que ceux mentionnés précédemment.

Ainsi, notre Solution numéro quatre 4, serait tout à fait souhaitable, et même préférable.

Parce que:

- à meilleur coût en espèces sonnantes et trébuchantes;**
- respectueuse de la qualité de notre environnement;**
- et conforme à la loi.**

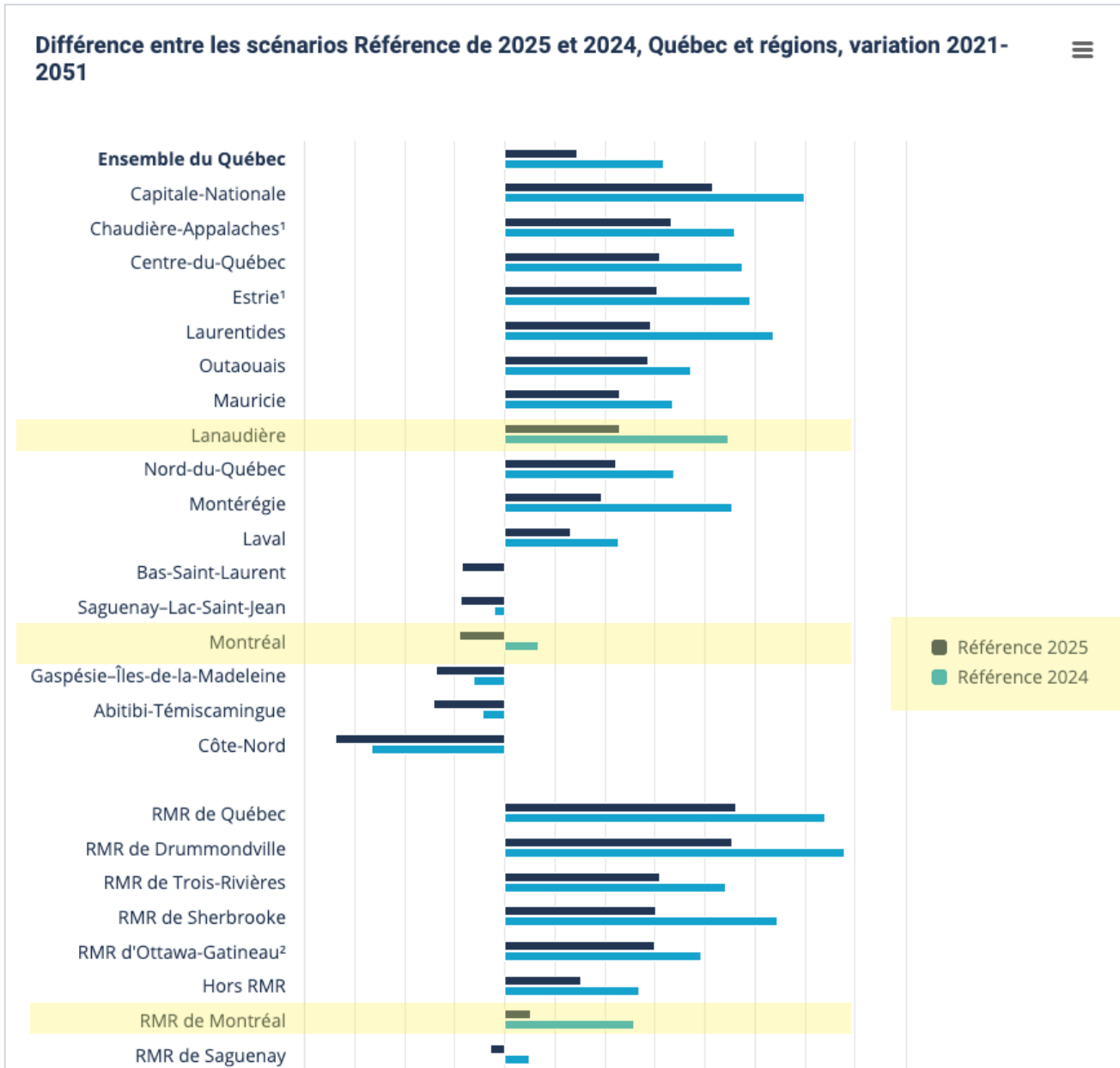
Épilogue

« Pour bien pouvoir répondre à l'invitation du ministère, à l'effet d'utiliser les tribunes du BAPE pour contribuer à la définition du mieux-être de notre société...Tout à fait d'accord, mais encore faudrait-il avoir accès aux données de base que Hydro-Québec, pour sa part responsable de milliards de dollars , partie de notre trésor collectif, se plairait, selon toute apparence, à caviarder, ou se camoufler derrière des privilèges dits de Confidentialité. »

Alexandre Richard

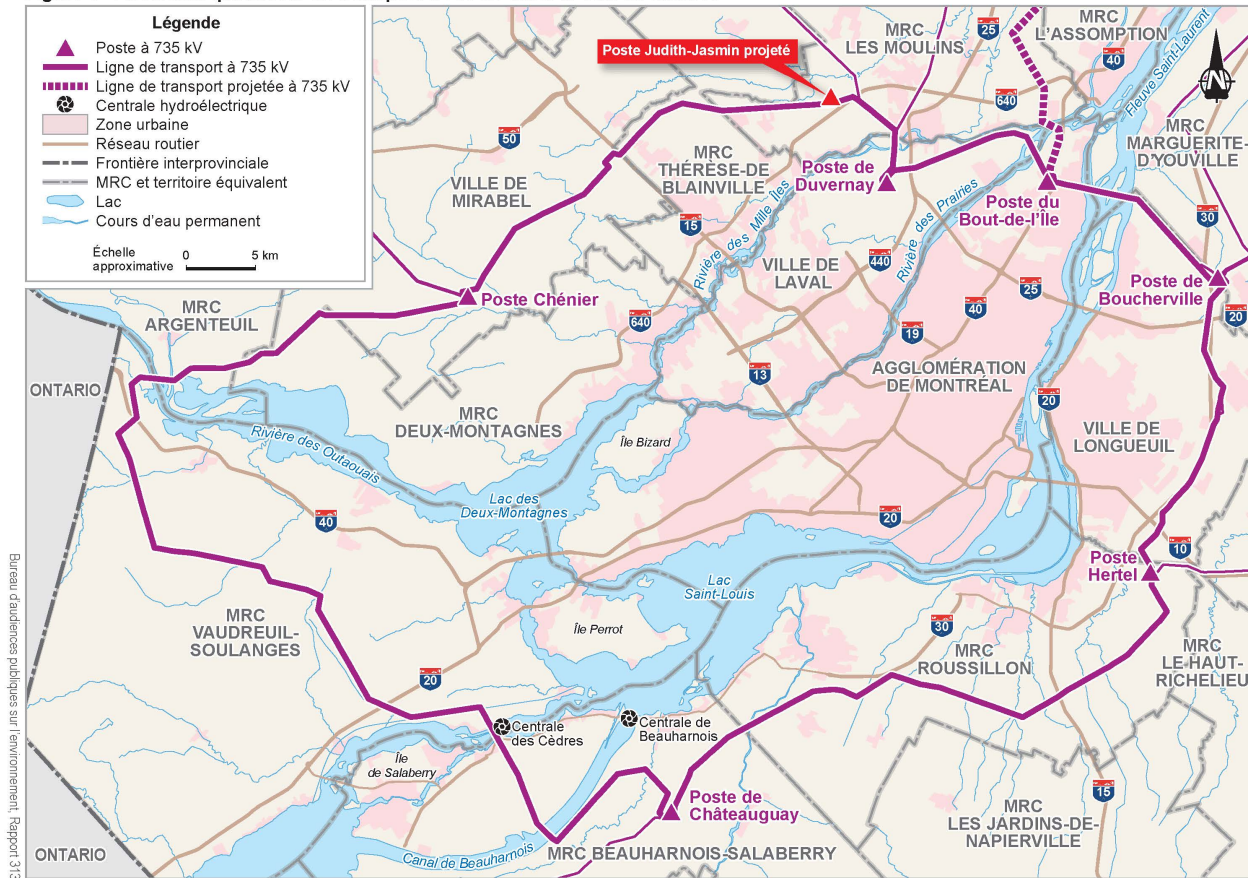
Annexe #1

Projections démographiques du Québec et de ses régions d'ici 2051 : la croissance de la population révisée à la baisse.



Annexe #2 Image de la boucle métropolitaine, réseau 735 kV

Figure 8 Le réseau québécois de transport à 735 kV dans le sud du Québec



Sources : adaptée de PR3.1, figure 2.5 ; information géographique fournie par Hydro-Québec.

Annexe #3

Le poste Judith-Jasmin

« Un nouveau poste 3 en 1 » par Florence Sara G. Ferraris

Texte tiré de la revue Constat, du 3 mai 2019

Voir le dernier paragraphe (800,000 résidences)



Besoins multiples

Il faut dire que le poste Judith-Jasmin, dont une partie des installations est fonctionnelle depuis l'automne 2018 et dont l'inauguration officielle est prévue ce printemps, vise à répondre à de multiples besoins, souligne celui qui travaille pour Hydro-Québec depuis près de trente ans. Ainsi, dans un premier temps, ce nouveau site de transformation devrait permettre d'augmenter la fiabilité du réseau d'Hydro-Québec dans la grande région de Montréal, notamment en étant raccordé à la boucle métropolitaine via une ligne de 735 kV – elle aussi en construction à l'heure actuelle – en provenance du poste de la Chamouchouane au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« Vous savez, il y a eu plusieurs changements depuis la mise en place du réseau de transport d'électricité au Québec, explique Martin Lavoie. Ainsi, si à une certaine époque c'était surtout les industries du nord qui avaient besoin d'énergie, les besoins sont aujourd'hui plus grands dans le sud de la province, là où l'économie a continué de croître. C'est pour ça qu'on a maintenant besoin de plus de lignes de transport dans ce secteur. »

À terme, le nouveau poste permettra également de transformer cette énergie en 120 kV afin de répondre à la demande en énergie de plus en plus importante des municipalités de la MRC des Moulins, comme Saint-Lin et Mascouche par exemple. De manière plus spécifique, il devrait aussi assurer une meilleure alimentation de la population de la ville de Terrebonne, cette fois via les lignes de distribution de 25 kV. « Le réseau actuel n'arrive plus à satisfaire les besoins de ce secteur », expose-t-il. Il faut dire que cette portion de la région métropolitaine, située sur la couronne nord de Montréal, a connu, selon l'Institut de la statistique du Québec, une croissance démographique supérieure à celle enregistrée dans le reste de la province au cours des dernières années. Au final, le poste électrique pourra transformer plus de 2300 MW et ainsi alimenter environ 800 000 résidences dans la MRC.

Annexe #4

Texte tiré du plan d'action 2035 d'Hydro-Québec

Voir: **Consommation moindre au bon moment**

Priorité 2 | Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie

Grâce à de vastes ressources naturelles et à la vision dont ont fait preuve nos prédécesseurs, le Québec a historiquement pu miser sur de l'électricité propre, renouvelable et abordable qui fait l'envie du monde entier. Aujourd'hui, à l'ère de la transition énergétique et économique, notre électricité devient une ressource encore plus précieuse qu'il faut apprendre à mieux consommer. Cela implique aussi une réduction de la consommation d'électricité, particulièrement durant les heures de pointe.

Pour nos clients et clientes, il s'agit d'un moyen de réaliser des économies intéressantes sur leur facture d'électricité et nous devons les outiller en conséquence. De meilleures habitudes de consommation permettront aussi de limiter le nombre de nouveaux actifs que nous devons déployer.

Tout le monde aura un rôle à jouer. Celui d'Hydro-Québec sera d'accompagner les Québécoises et Québécois dans cet important chantier.

AINSI NOUS NOUS ENGAGEONS À :

Faire preuve d'innovation pour encourager notre clientèle à considérer l'électricité comme une ressource précieuse qui mérite que tous et toutes collaborent avec nous pour mieux la consommer.

CONSOMMATION MOINDRE ET AU BON MOMENT

Doubler les économies d'énergie réalisées par nos clients et clientes afin de dégager de 1 600 à 1 800 MW de puissance supplémentaire à l'horizon 2035.

Les efforts que nous avons déployés au cours des 20 dernières années ont permis des économies d'énergie et le déplacement d'une partie de la consommation en dehors des heures de pointe. Dans le plan d'approvisionnement de novembre 2022, nous visions des économies d'énergie équivalent à 1 800 MW. Aujourd'hui, nous aspirons à beaucoup plus, plus rapidement. Nous avons ainsi doublé notre cible d'économies d'énergie afin de retrancher de 1 600 à 1 800 MW de puissance de plus, pour un total de 3 500 MW². C'est plus que la puissance combinée de la centrale Manic-5 et des centrales du complexe de la Romaine.

Pour encourager l'ensemble de notre clientèle à consommer moins et au bon moment, nous allons :

- **Créer une équipe dédiée pour offrir à tous nos clients et clientes un accompagnement adapté leur permettant de faire les meilleurs choix en matière d'énergie.**

Nous misons déjà sur une équipe renommée, composée de membres du personnel spécialisés en ingénierie, entre autres, qui fournit des conseils personnalisés à nos grands clients d'affaires et industriels. Nous comptons offrir

2) 21 TWh en efficacité énergétique au total d'ici 2035

Annexe #5

Texte tiré du Journal de Montréal du 9 juin 2025, Signé Sylvain Larocque

La forte demande d'électricité pour des projets industriels a disparu aussi vite qu'elle était apparue, révèlent des données obtenues par *Le Journal*. Le gouvernement devrait prendre acte de la situation et freiner les ambitions d'Hydro-Québec, soutiennent des experts.

Depuis la fin de 2022, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a reçu 257 demandes de blocs d'électricité de cinq mégawatts (MW) ou plus, pour un total de plus de 43 000 MW.

Or, en date du 31 décembre 2024, il n'y avait que 133 projets, totalisant tout juste 8557 MW, qui étaient toujours en attente, indique le MEIE en réponse à une demande d'accès à l'information du *Journal*.

Des 257 demandes initiales, 22 ont été acceptées, pour un total de 1320 MW (dont 354 MW pour le projet de Northvolt, qui pourrait bien ne jamais voir le jour).

De plus, 34 demandes totalisant 3060 MW ont été refusées.

Plus de 30 000 MW évanouis

On peut donc déduire que les 68 demandes restantes, lesquelles totalisaient plus de 30 000 MW, ont été abandonnées par leurs promoteurs, et ce, en deux ans à peine. L'une d'entre elles était gigantesque: 12 000 MW, selon le MEIE.

«C'était un peu basé sur une balloune, sur une bulle industrielle», affirme Jean-Pierre Finet, analyste au Regroupement des organismes environnementaux en énergie.

«Le contexte a radicalement changé. À l'époque, on était dans un contexte où il y avait un enthousiasme pour l'électrification des transports, pour la transition énergétique», note Pierre-Olivier Pineau, professeur à HEC Montréal et spécialiste en énergie.

«Importants surplus»

La couverture médiatique intense sur le manque d'électricité qui se profilait a aussi pu pousser des promoteurs à retirer leurs demandes, avance François Bouffard, professeur de génie à l'Université McGill.

Résultat: la pénurie tant appréhendée semble s'éloigner.

«On est en train de se magasiner d'importants surplus», estime M. Finet, en rappelant qu'Hydro a tendance, depuis longtemps, à surestimer la demande d'électricité future.

Annexe #6

Image tirée du document d'Hydro-Québec de mars 2025

Poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière | Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement Fig. 2, page 16

Figure 2 – Corridor de lignes à l'ouest du poste Jean-Jacques-Archambault

